



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2017

Le jeudi 7 septembre 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le jeudi 24 août 2017 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 16

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; Mme Natacha PIHAN .

Membres absents excusés :

M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Vincent PIPARD ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance.

❖ **Finances**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative

- n°1 au budget de la commune qui prévoit l'inscription en dépenses et en recettes de 90.380€. Ce montant correspond à la valeur des terrains échangés avec la société ACANTHE, dans le cadre de la création du lotissement « les Eglantines »,
- n°1 au budget de l'assainissement qui prévoit les crédits nécessaires au remboursement de la TVA sur les frais de l'étude de zonage,
- n°1 au budget de la zone d'activité qui prévoit les crédits nécessaires à la réparation d'une pompe sur le bassin d'orage

❖ **Vente du bâtiment communal sis rue des écoles**

Par délibération 2016-107, le conseil municipal a décidé la vente du bâtiment sis 2 rue des Ecoles, au profit de Monsieur et Madame LE BLEVEC. Or c'est la société à responsabilité limitée à associé unique dénommée « SECRETS DE FEE », constituée par madame LE BLEVEC qui sera acquéreur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité abroge la délibération 2016-107, et décide de céder le bâtiment à la SARL à associé unique dénommée « SECRETS DE FEE »,

❖ **Travaux d'extension du restaurant scolaire**

Le maire informe l'assemblée que les travaux ont été réceptionnés le 30 septembre, que les avenants suivants ont été pris : Lot n°5 « Menuiseries extérieures et intérieures bois » : - 4752,75€ HT et - 785€ HT ; Lot n°3 « Charpente Bois » : +2.490,84€ HT ; Lot n°7 « Cloisons sèches » : +1.125,00€ HT ; Lot n°10 « Peinture et revêtements muraux » : - 1.395,00€ HT ; Lot n°2 « Gros oeuvre » : +785€ HT ; Lot n°6 « Menuiseries extérieures alu » : -768€ HT .

Le maire rappelle que les habitants sont invités à venir découvrir l'ensemble des travaux réalisés lors **des portes ouvertes organisées le samedi 23 septembre de 10h à 16h.**

❖ **Projets en cours**

- Réhabilitation de la mairie

La consultation pour l'attribution des lots a été lancée début juillet ; l'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} août. 2 lots n'ont pas reçu de réponse : « couverture ardoises- zinguerie » et « cloisons et menuiseries intérieures métalliques », ils ont été déclarés infructueux, une consultation sera relancée. Pour les autres lots, l'analyse est en cours.

Le maire indique que les services administratifs de la mairie seront installés à compter du 3 octobre 2017 rue Saint Etienne des Eaux, dans le bâtiment en pierre.

De fait, pour cause de déménagement, la mairie et l'agence postale seront fermées au public : le vendredi 29 septembre, le samedi 30 septembre et lundi 2 octobre.

- **Travaux de voirie**

Les travaux de modernisation de voirie « route de Champeaux », attribués à l'entreprise BEAUMONT, ont débuté semaine 35.

- **Sanitaires publics**

Le permis de construire a été déposé et le marché de travaux sera lancé semaine 38 pour une remise des offres semaine 41.

Pour ce dossier, sur la base d'une dépense de 84.586€ HT, l'Etat accorde à la commune une subvention d'un montant de 25.489,98€.

- **Espace et locaux de l'ex ACHB**

Les bâtiments ont été intégralement démontés et le site a été nettoyé, restent les deux dalles béton qui pourront servir aux marcheurs, cavaliers...

- **Plan Local d'Urbanisme - Inventaire des zones humides :**

La phase terrain a eu lieu en juillet en présence des agriculteurs et des référents; un important travail de repérage a été réalisé. Le dossier complet sera mis à disposition du public pour avis du 3 au 20 octobre 2017.

❖ **Service public de l'assainissement collectif :**

- **Délégation du service**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de délégation de service public conclu avec la société SAUR pour l'exploitation du service assainissement collectif arrivant à échéance au 31.12.2017, par délibération en date du 15 décembre 2016, elle a approuvé le principe d'une délégation de service public.

Le rapport transmis avec la convocation à la présente séance présente l'ensemble de la procédure et l'analyse des offres finales déposées, il doit permettre à l'assemblée de se prononcer sur le choix du délégataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix de retenir la société SAUR comme délégataire en charge du service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2018 et pour une durée de 12 années ; approuve le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes ; autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2018 et pour une durée de 12 années.

- **Extension du réseau rue des Hauts d'Izé**

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 22 juin, elle avait envisagé d'implanter le poste de refoulement au nord de la parcelle 73 ; après échange et réflexion, c'est la parcelle L525 P qui accueillera ce dispositif.

- **Etude diagnostique du réseau et schéma directeur**

L'Agence de l'Eau ayant rejeté la demande de subvention relative aux travaux de la rue des Hauts d'Izé, du fait de l'absence d'étude diagnostique, une consultation a été lancée en juillet auprès de 4 cabinets.

2 offres ont été déposées, après analyse c'est la société NTE sise 2 rue des Longrais 35 520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, qui est retenue pour un montant de 23.490€ HT options comprises.

Cette étude est éligible aux aides de l'Agence de l'eau à hauteur de 60% soit une subvention de 15.000€

❖ **Rentrée scolaire**

Les effectifs sont les suivants : - Ecole Lucie Aubrac : 198 élèves (67 maternelles et 131 élémentaires)

- Ecole St Etienne des Eaux : 177 élèves (55 maternelles et 122 élémentaires)

Le Maire indique à l'assemblée que cette rentrée est marquée par la fermeture d'une classe dans chaque école, par le retour à la semaine de 4 jours, la disparition des TAP. Se pose donc la question du rétablissement de l'étude organisée à l'école Lucie Aubrac et supprimée du fait des TAP.

Après en avoir délibéré, et sur avis de la commission scolaire, le conseil municipal à l'unanimité décide de remettre en place le service « Etude » à l'école Lucie Aubrac, à compter du 18 septembre 2017, il précise que ce service d'une durée de 45 minutes sera proposé les lundis, mardis et jeudis aux élèves des classes de CE1- CE2- CM1- CM2 de l'école Lucie Aubrac, et fixe à 1€20 le tarif de la séance.

❖ **Personnel communal**

Suite à promotion interne : le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal au 15.09.2017, et de transformer l'emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un emploi à temps complet de rédacteur territorial.

Le maire informe l'assemblée que le contrat aidé concernant le poste aux espaces verts, est arrivé à échéance au 31.08.2017, il a été renouvelé pour une durée de 1 an.

Le maire propose à l'assemblée de réfléchir à la création d'un poste d'éducateur jeunesse. Cet emploi destiné à proposer des activités aux 12 16 ans, pourrait être financé par la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

❖ **Communauté d'Agglomération Vitré Communauté** : Modification des statuts

La loi du 27. 01.2014 a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). La loi du 07.08.2015 (loi NOTRe) a confié au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend les missions obligatoires suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette nouvelle compétence recouvre des actions mises en œuvre aujourd'hui par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine) pour ce qui relève de la Prévention des Inondations et par les syndicats de bassins versants (Chevré, Haut-Couesnon, Vilaine Amont, Seiche, Oudon et Semnon sur le territoire de Vitré Communauté) pour ce qui relève de la Gestion des Milieux Aquatiques.

Depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu entre les structures de bassin versant et les EPCI limitrophes. Ces échanges ont abouti aux orientations suivantes :

- l'intégration dans les statuts des missions obligatoires telles que prévues par la loi et des missions facultatives telles qu'actuellement exercées par les syndicats de bassins versants ;
- le transfert éventuel de tout ou partie de ces compétences à un ou des syndicats de bassin versant et/ou à l'EPTB Vilaine au 1^{er} janvier 2018.

Les EPCI ont souhaité que soient entamées dès à présent, les démarches de rapprochement entre les syndicats de bassin versant et le travail de concertation sur la gouvernance, l'organisation et les moyens financiers de ces futures structures ; l'intégration de ces compétences dans les statuts de la Communauté d'Agglomération est la première étape de cette réorganisation de l'action autour de la gestion du grand cycle de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- acte le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et l'ajout d'un alinéa dans ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2018, sous la forme suivante : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ;
- approuve l'ajout des compétences optionnelles citées, ci-dessus, et d'ajouter dans les compétences facultatives des statuts de Vitré Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2018, un article comprenant :
 - la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, et la lutte contre l'érosion des sols ;
 - la lutte contre la pollution ;
 - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques;
 - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- approuve cette modification des statuts de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

❖ **Installations classées :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de restructuration d'un atelier de vaches laitières implanté au lieu-dit la Goupillière à LIVRE SUR CHANGEON et de mise à jour du plan d'épandage présenté par le G.A.E.C LEONARD .

❖ **SMICTOM :**

Depuis février 2016, le SMICTOM loue le bâtiment communal situé sur la zone d'activité, il demande une prolongation jusqu'à fin février 2018 . Compte tenu du transfert à la communauté d'agglomération et de l'arrivée à échéance de la convention de gestion au 31.12.2017, le conseil municipal propose de signer un bail du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

❖ **Prochain Conseil municipal : le jeudi 12 octobre 2017**